



Formule 25
(paragraphe 93(1))

**AVIS D'INTENTION DE LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS
DE LA PERSONNE**

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

AVIS : Une copie du grief et de l'avis de renvoi à l'arbitrage (formules 20, 21, 22 ou 23) doit être jointe au présent avis.

1. Renseignements sur le représentant autorisé de la Commission canadienne des droits de la personne

Nom : _____

Adresse postale

Appartement (*si applicable*) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____

Adresse électronique : _____

2. Nom de la partie qui soulève une question liée à l'interprétation ou à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* :

3. Nom de l'autre partie au grief :

4. Date à laquelle la partie qui soulève une question liée à l'interprétation ou à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a remis à la Commission canadienne des droits de la personne l'*Avis à la Commission canadienne des droits de la personne* (formule 24) :

(jj/mm/aaaa)

5. Compte tenu des renseignements dont elle dispose, la Commission canadienne des droits de la personne

entend n'entend pas

présenter des observations relativement à la question décrite au point 3 de l'*Avis à la Commission canadienne des droits de la personne* (formule 24).

Étant dûment autorisé(e) à cet effet, je soussigné(e) présente l'*Avis d'intention de la Commission canadienne des droits de la personne*.

Date : _____
(jj/mm/aaaa)

(Signature du représentant autorisé de la Commission canadienne des droits de la personne)

(Fonction exercée auprès de la Commission canadienne des droits de la personne)
